

Groupement d'entraide mutuelle à Lyon : « Un lieu qui soigne, en permettant de retrouver la confiance en soi et dans les autres »

Entretien avec

Stéphane Masset,

président du groupement d'entraide mutuelle (GEM) Arlequin, à Lyon.

La Santé en action : Pourquoi avoir créé ce groupement d'entraide mutuelle Arlequin ?

Stéphane Masset : Suite à la loi de santé de 2003 (voir encadré page suivante), ce qui était auparavant un club s'est transformé en GEM, avec pour marraine l'association Luciole¹ qui rassemble des soignants ou d'anciens soignants, dans le but de rompre l'isolement que subissent la plupart des personnes en souffrance psychique. Tout est parti d'un constat : à la sortie de l'hôpital, il n'y a pas de structure d'accueil ou d'accompagnement. Le GEM joue ce rôle de passerelle pour favoriser l'insertion sociale, combattre la stigmatisation dont sont victimes les femmes et les hommes en difficultés psychologiques et faire valoir leurs droits fondamentaux – accès aux soins, au logement, au travail. Nous comptons aujourd'hui environ 70 adhérents. Il y a chaque jour dans notre local une quinzaine de personnes pour participer aux activités ou juste boire un café. Le mardi après-midi se tient notre réunion hebdomadaire, ouverte à tous ; chacun peut s'exprimer sur les projets en cours, donner des idées de nouvelles activités, etc. Le coordinateur, seul salarié du GEM, est là pour nous accompagner. Nous aimons dire que le GEM Arlequin n'est pas un lieu de soins, mais pourtant

un lieu qui soigne, en permettant de retrouver de la confiance en soi et dans les autres et en devenant plus autonome.

S. A. : Quelles activités proposez-vous et quel bénéfice en retirent vos adhérents ?

S. M. : Nos activités sont décidées et animées par les adhérents : informatique, anglais, couture, jardinage, bricolage. On y partage nos connaissances pour que chacun acquière de nouvelles compétences. Nous organisons aussi des sorties culturelles – théâtre, musées, conférences. Depuis octobre 2017, nous avons mis en place un atelier Bien-être deux matins par semaine pour pratiquer ensemble du sport, de la marche, de la randonnée, du vélo, de la gymnastique douce, du rameur ; une partie de ces activités ont lieu dans un local rénové par les adhérents lors d'un atelier Bricolage. Nous enchaînons avec un repas pris en commun, ce qui permet de sensibiliser les participants aux bienfaits d'une bonne alimentation. Notre atelier le plus important est le Théâtre forum, animé par l'un de nos adhérents, Jean-Dominique Friand, vice-président, un féru de théâtre. À partir d'une saynète écrite par les adhérents, illustrant un sujet problématique de la vie quotidienne des personnes en souffrance psychique – le logement, le travail, la vie sociale –, nous dénonçons sous le prisme de l'humour les inégalités auxquelles nous devons faire face. Dans ces séances, le public peut intervenir et modifier le cours de la pièce.

L'ESSENTIEL

▣ L'entraide mutuelle peut être une alternative à l'hospitalisation. C'est le constat dressé au sein du groupement d'entraide mutuelle (GEM) Arlequin à Lyon. Les adhérents du GEM ne se considèrent plus comme des malades, mais comme des citoyens qui font face à une souffrance psychique.

▣ Alors qu'il existe plusieurs centaines de groupements de ce type en France, celui-ci se singularise par son insertion dans un véritable réseau local, ses permanences dans les maisons des usagers des hôpitaux.

▣ Théâtre forum, débat citoyen, toutes les activités sont pilotées par les adhérents eux-mêmes pour leur permettre de partager leurs connaissances afin de d'acquérir de nouvelles compétences. Ici, l'on ne subit pas, l'on agit. L'une des grandes satisfactions des adhérents est d'être « reconnu à part entière » comme des acteurs de la société.

S. A. : Quel est l'objectif de ce théâtre forum ?

S. M. : C'est un bon moyen de lutter contre la stigmatisation. Les personnes en souffrance psychique sont souvent vues comme des personnes dangereuses, qui ne sont guère fréquentables. C'est un peu la responsabilité des médias qui montent en épingle des faits divers : le fou, le psychopathe, voilà ce que les gens retiennent de la maladie mentale, alors que les problèmes de santé mentale peuvent toucher un grand nombre de personnes. Il faut déconstruire ces représentations, y

Lyon

Conforter l'autonomie des personnes en souffrance psychique

compris auprès des professionnels et des travailleurs sociaux qui – comme tout le monde – ont des préjugés. Le théâtre forum, en favorisant l'échange, permet de faire évoluer les mentalités. Nous montrons que nous sommes capables de faire quelque chose, et cette aptitude est importante pour faire valoir nos droits fondamentaux.

S. A. : Rompre l'isolement, n'est-ce pas simplement sortir de chez soi ?

S. M. : Entrer dans le GEM, c'est déjà une première activité. On laisse ses soucis à la porte ; on se confronte à la réalité ; on tisse du lien social. Mais effectivement, il n'est pas possible de lutter contre l'isolement en restant seulement entre nous.

S. A. : Alors, comment faire ?

S. M. : Aller à la rencontre d'autres GEM et de nos partenaires constitue une autre étape. En 2013, nous avons décidé de nous ouvrir davantage vers l'extérieur. Cette démarche a pu se faire grâce à Denise Pernette, présidente de Luciole, et à Tony Saelen, notre coordinateur, qui nous ont accompagnés dans notre volonté de nous ouvrir aux autres, sans se substituer à nous. Nous travaillons en équipe avec un respect et une bienveillance mutuels. Nous nous sommes impliqués dans le réseau local – centre médico-psychologique (CMP), conseil local de santé mentale (CLSM), etc. Des permanences dans les maisons des usagers des hôpitaux sont tenues par nos adhérents. Nous faisons partie du groupe santé psychique et logement émanant du CLSM, dont les réunions se déroulent au centre communal d'action sociale (CCAS). Nous coanimons des petits déjeuners émanant des ateliers Santé-Ville, avec un soignant du CMP, un infirmier ou un médecin psychiatre, ce qui permet de proposer un double regard sur la santé psychologique. En 2017, nous avons intégré le comité de pilotage du CLSM, où nous apportons notre éclairage et faisons entendre notre voix pour peser sur les politiques publiques de santé mentale. Si on nous laisse nous exprimer aujourd'hui, c'est parce que nous avons fait un gros travail d'autoformation. Nous avons appris ce qu'est le réseau local et comment il fonctionne. Surtout, nous avons un atelier Débat citoyen, animé par Bernard Joly, bénévole de l'association

Luciole, tous les mercredis ; à partir d'articles de journaux, les participants débattent d'un fait d'actualité. Cela permet d'acquérir du vocabulaire, d'élargir nos connaissances, d'apprendre à parler en public. Cette montée en compétences porte aujourd'hui ses fruits, puisque nous sommes reconnus comme des acteurs à part entière.

S. A. : En ces temps d'austérité budgétaire, la santé publique vit à l'heure de l'évaluation renforcée et de l'examen des bonnes pratiques. Quel est le bilan de votre action ?

S. M. : Nos dossiers de demande de subvention auprès de l'agence régionale de santé dressent le bilan des actions qui ont été menées et présentent les projets en cours. Nous nous devons aussi d'en rendre compte auprès des adhérents. Notre leitmotiv est que les gens soient contents de venir et de participer ; et chacun est libre de le faire à la hauteur de ce qu'il souhaite. C'est ce que nous constatons globalement. Cette façon de faire du lien social, en donnant à tous les moyens de développer sa propre autonomie à son rythme, permet aux personnes de se poser, de se stabiliser. L'effet positif le plus manifeste, c'est que parmi nos adhérents, peu nombreux sont ceux qui ont besoin d'être hospitalisés. Ils ne sont plus des malades mais des citoyens – certes en souffrance psychique –, mais avant tout des citoyens, même si beaucoup de choses doivent être améliorées pour qu'ils le soient à part entière, bénéficiant des mêmes droits que tous.

Les premières associations d'usagers aux États-Unis avaient une citation, traduite en français par le CCOMS, Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé : « Ne rien faire sans nous, mais avec nous ». Cette phrase, au GEM, nous nous en sommes emparés. Aujourd'hui, nous sommes reconnus comme des partenaires responsables qui faisons avancer les débats. Nous ne sommes pas « une vitrine », mais des citoyens. Tout ceci n'est possible que grâce aux adhérents et à nos partenaires, que je tiens à remercier². ■

Propos recueillis par Nathalie Quéruel, journaliste.

Contact : gem-arlequin@wanadoo.fr

1. Association créée en avril 2003, par un groupe de professionnels issus du médico-social pour venir en aide à des personnes en grande difficulté psychologique. En ligne : <http://www.association-luciole.org/>

2. Remerciements en particulier à : Denise Pernette, présidente de Luciole et Tony Saelen, coordinateur du GEM, pour la réelle autonomie laissée aux adhérents – dans le respect du cadre, de la charte et du règlement intérieur conçus et votés par les adhérents. Remerciements aussi pour le vrai partenariat avec Julie Donjon, coordinatrice des CLSM, CCOMS et Psycom et Audrey Porcher de l'association départementale d'éducation pour la santé (Ades) du Rhône. À tous les adhérents des GEM que nous avons rencontrés sur notre chemin pour les échanges et les partages.

430 GROUPEMENTS D'ENTRAIDE MUTUELLE EN FRANCE

Le dernier bilan d'activité des GEM, élaboré par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie¹ (CNSA) et publié en juin 2017, rappelle que les GEM ont officiellement été créés par la loi du 11 février 2005. Selon cette évaluation annuelle portant sur 2016, « la tendance marquante est celle, d'une part, d'une demande constante des associations concernant le renforcement des GEM, d'autre part d'un soutien marqué des pouvoirs publics à ces dispositifs qui trouvent pleinement leur place dans le paysage des accompagnements que les personnes en situation de fragilité peuvent mobiliser dans leur parcours. Ceci reflète la place pleine et entière qu'occupent les GEM dans le paysage de l'accompagnement des personnes en situation de fragilité et les bénéfices qu'ils apportent en termes de rétablissement. [...] On compte, fin 2016, 430 GEM existants pour un budget national de 30 millions d'euros (délégués aux ARS). Ces 430 GEM ont touché près de 48 000 personnes ».

Source : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), *Bilan d'activité des groupes d'entraide mutuelle (GEM). Année 2016*. Paris : CNSA, juin 2017 : 23 p. En ligne : <http://www.cnsa.fr/node/3111>

1. Le pilotage national des GEM est assuré par un comité national de suivi constitué de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), de la CNSA, des représentants des autres administrations centrales concernées (Direction générale de l'offre de soins, Direction générale de la santé) ainsi que des représentants des ARS et des associations représentatives des personnes concernées par les GEM. Les rapports annuels rendant compte des activités des GEM sont rédigés par la CNSA.